

Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Suchabfrage	18.04.2024
Thema	Wirtschaftspolitik
Schlagworte	Preisüberwachung, Wettbewerb
Akteure	Baumann, Isidor (UR, cvp/pdc)
Prozesstypen	Keine Einschränkung
Datum	01.01.1990 - 01.01.2020

Impressum

Herausgeber

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Beiträge von

Zumofen, Guillaume

Bevorzugte Zitierweise

Zumofen, Guillaume 2024. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Wirtschaftspolitik, Preisüberwachung, Wettbewerb, 2019*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern. www.anneepolitique.swiss, abgerufen am 18.04.2024.

Inhaltsverzeichnis

Allgemeine Chronik	1
Wirtschaft	1
Wirtschaftspolitik	1
Wettbewerb	1

Abkürzungsverzeichnis

KG Kartellgesetz
WEKO Wettbewerbskommission

LCart Loi sur les cartels
COMCO Commission de la concurrence

Allgemeine Chronik

Wirtschaft

Wirtschaftspolitik

Wettbewerb

MOTION
DATUM: 20.03.2019
GUILLAUME ZUMOFEN

Selon Olivier Français (plr, VD), l'arrêt Gaba/Elmex ainsi que les nombreuses communications et notes informatives de la Commission de la concurrence (Comco) entraînent un **flou juridique au niveau de l'application de la loi sur les cartels** (LCart). Il propose donc une clarification de l'art. 5 afin de préciser les éléments constitutifs de l'illicéité d'un accord, de définir l'affectation notable de la concurrence efficace et d'introduire des critères autant qualitatifs que quantitatifs. Selon le parlementaire, de telles mesures réduiraient l'insécurité juridique et favoriseraient une collaboration interentreprises saine et efficace.

Le Conseil fédéral a proposé de rejeter la motion. Il estime que la Comco a clarifié sa communication relative aux accords verticaux, qui concernent les accords entre entreprises à différents niveaux de la chaîne de production ou de distribution, et que la jurisprudence helvétique est conforme au droit européen. Ainsi, il considère qu'une modification de la LCart entraînerait une incertitude juridique contraire à l'objectif initial de la motion. Lors des débats, une motion d'ordre Baumann (pdc, UR), qui souhaite transmettre la motion Français (plr, VD) à la commission compétente pour examen, a été adoptée par la chambre des cantons. Le sénateur Baumann (pdc, UR) a notamment souligné la complexité de la thématique et la nécessité d'un examen avisé de la commission.¹

1) BO CE, 2019, p.196